RC2C

COMMUNICATION &
STRATEGIES NUMERIQUES

→ CHARTE ÉTHIQUE

mars 2014

L'entreprise s'inscrit dans une démarche de progrès constant en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Elle a été évaluée selon le référentiel AFAQ ISO 26000 (RSE) au plus haut niveau, l'exemplarité, en octobre 2011 et confirmée dans cette évaluation en mai 2013

Cette charte représente un référentiel commun que la direction de l'entreprise et ses collaborateurs prennent l'engagement de respecter et de promouvoir.

Elle exprime nos valeurs fondamentales, ce en quoi nous croyons, ce sur quoi notre équipe s'accorde.

→ L'entreprise privilégie la clarté, la transparence et le dialogue lors de tous ses échanges avec toutes ses parties prenantes

Chaque client, salarié, fournisseur, partenaire est informé des objectifs, des moyens (humains, matériels, financiers…) mis en œuvre lors des collaborations communes.

Chaque partie prenante peut obtenir à tout moment une justification des conditions de réalisation du projet : pratiques sociales, environnementales, économiques et commerciales.

Les salariés ont un accès total et inconditionnel aux informations nécessaires à la réalisation de leurs missions ainsi qu'à la compréhension des enjeux et fonctionnements de l'entreprise.

Les échanges sont articulés autour du dialogue, de la négociation, de la compréhension mutuelle et de la recherche de solutions qui tendent à protéger les intérêts de toutes les parties et notamment des plus fragiles.

La coopération ou la coproduction sont favorisées et encouragées.

→ La loyauté des pratiques fonde l'exercice de notre métier

L'entreprise a pour principe la loyauté à l'égard de toutes ses parties prenantes. L'équipe respecte les principes d'intégrité et d'honnêteté dans ses relations.

L'entreprise s'interdit et interdit à ses collaborateurs de donner ou recevoir tout cadeau ou invitation qui représenterait un avantage substantiel de nature à infléchir une décision.

L'agence s'interdit d'utiliser directement ou indirectement des informations privilégiées qu'elle pourrait détenir dans le cadre d'un projet, quel qu'il soit.

Les droits des parties prenantes, notamment ceux relatifs à la création, à la propriété intellectuelle (droits d'auteurs) sont strictement respectés.

→ Les principes d'équité et de respect des différences guident nos pratiques

Le respect et la non-discrimination des personnes s'appliquent à tous les niveaux : embauche, relations professionnelles, personnelles, partenariats, collaborations, prestations et communication.

Les relations entre les personnes se définissent comme respectueuses, basées sur le professionnalisme et les compétences.

→ RC2C est une entreprise citoyenne

À ce titre, elle respecte son environnement, le bien-être des générations actuelles et futures, de ses clients, de ses fournisseurs, des membres de son équipe et globalement de l'ensemble de ses partenaires.

La mission de conseil prend en compte les enjeux sociétaux assurant un message sain, sincère et juste. Il respecte les personnes et le bien commun.

Afin de contribuer au développement et à la cohésion de son territoire, RC2C privilégie les échanges professionnels avec les acteurs locaux. Elle s'engage dans le soutien de projets à caractère sociétal.

RC2C privilégie et encourage les partenaires mettant en œuvre des conditions de production comparables aux siennes (salaires et conditions de travail en particulier, prise en compte de l'impact environnemental).

RC2C s'interdit donc toute politique d'achat à bas prix, qui la conduirait à exploiter des filières de sous-traitance n'offrant pas ces garanties.

→ Le prosélytisme pour la RSE est encouragé

RC2C informe ses parties prenantes sur ses actions menées dans le cadre de sa démarche de développement durable et sur les bénéfices qu'elles peuvent en attendre. Les collaborateurs de l'entreprise sont autorisés et encouragés à mener des actions de prosélytisme pour favoriser ces bonnes pratiques.